

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1 DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES, INTERPRÉTATIVES ET ADMINISTRATIVES.....	1
SECTION 1 DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES.....	1
1.1 TITRE DU RÈGLEMENT.....	1
1.2 REMPLACEMENT.....	1
1.3 DOMAINE D'APPLICATION.....	1
1.4 TERRITOIRE ASSUJETTI.....	1
1.5 PERSONNES ASSUJETTIES.....	1
1.6 VALIDITÉ.....	1
1.7 RENVOIS.....	2
1.8 LOIS ET RÈGLEMENTS.....	2
SECTION 2 DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES.....	2
1.9 MODE DE DIVISION DU RÈGLEMENT.....	2
1.10 INTERPRÉTATION DU TEXTE.....	3
1.11 RÈGLE DE PRÉSÉANCE DES DISPOSITIONS.....	3
1.12 RÈGLES DE PRÉSÉANCE DES DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET DES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES.....	4
1.13 TABLEAUX, GRAPHIQUES ET SYMBOLES.....	4
1.14 UNITÉS DE MESURE.....	4
1.15 TERMINOLOGIE.....	4
SECTION 3 DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES.....	4
1.16 APPLICATION DU RÈGLEMENT.....	4
1.17 POUVOIRS ET DEVOIRS DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT.....	5
1.18 OBLIGATIONS D'UN PROPRIÉTAIRE, OCCUPANT OU REQUÉRANT.....	5
1.19 CONTRAVENTIONS, SANCTIONS ET RECOURS JUDICIAIRE.....	5
CHAPITRE 2 DISPOSITIONS APPLICABLES AUX CONSTRUCTIONS.....	6
SECTION 1 RÉSISTANCE, SÉCURITÉ ET ISOLATION DES CONSTRUCTIONS.....	6
2.1 FONDATIONS.....	6
2.2 BÂTIMENT JUMELÉ.....	6
2.3 MARQUISE ET AUVENT.....	6
2.4 FOURNAISE À BOIS EXTÉRIEURE.....	6
2.5 AFFICHE, ENSEIGNE, PANNEAU-RÉCLAME.....	6
2.6 MUR DE SOUTÈNEMENT.....	7
2.7 MAIN COURANTE ET BALUSTRADE D'UNE GALERIE, D'UN BALCON OU D'UN ESCALIER.....	7
2.8 PROTECTION DES FENÊTRES CONTRE L'ENTRÉE FORCÉE.....	7
2.9 ÉLÉMENT DE FORTIFICATION.....	7
2.10 INTERDICTIONS SPÉCIFIQUES.....	8
2.11 DÉLAI DE CORRECTION.....	9
SECTION 2 PLOMBERIE.....	9
2.12 PROFONDEUR DES ÉGOUTS ET EMBRANCHEMENTS.....	9
2.13 CLAPET ANTIRETOUR OU SOUPAPE DE SÛRETÉ.....	9
2.14 POMPE D'ASSÈCHEMENT (« SUMP PUMP »).....	10



2.15	POMPE D'ÉVACUATION POUR TRANCHÉE DRAINANTE DE FAIBLE PROFONDEUR	10
2.16	ÉLIMINATION DES EAUX USÉES	10
2.17	URINOIRS	10
2.18	APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE	10
2.19	GOUTTIÈRE.....	11
SECTION 3	ÉNERGIE	11
2.20	INSTALLATION DE CHAUFFAGE ET ÉNERGIE SOLAIRE	11
SECTION 4	ENTRETIEN ET SALUBRITÉ D'UNE CONSTRUCTION	11
2.21	NORMES RELATIVES À L'ENTRETIEN D'UN BÂTIMENT	11
2.22	BÂTIMENT ET LOGEMENT IMPROPRE À L'OCCUPATION.....	12
2.23	COMPOSITION D'UN LOGEMENT	12
2.24	CAVE	13
SECTION 5	MAISON MOBILE	13
2.25	PLATE-FORME	13
2.26	DISPOSITIF D'ANCRAGE	13
2.27	DRAINAGE DE LA PLATE-FORME.....	13
2.28	DISPOSITIF DE TRANSPORT	14
2.29	FERMETURE DU VIDE SOUS LA MAISON MOBILE.....	14
2.30	ENTRÉE ÉLECTRIQUE ET TÉLÉPHONIQUE	14
SECTION 6	NORMES DE CONSTRUCTION PARTICULIÈRES APPLICABLES À UNE HABITATION POUR PERSONNES ÂGÉES	14
2.31	DOMAINE D'APPLICATION	14
2.32	SUPERFICIE ET CONFIGURATION DES CHAMBRES	14
2.33	NÉCESSITÉ D'UNE SALLE DE BAIN ET DE TOILETTE	15
2.34	NÉCESSITÉ D'UNE SALLE COMMUNAUTAIRE	15
2.35	BUANDERIE.....	15
SECTION 7	CONSTRUCTION DANGEREUSE, INACHEVÉE, ABANDONNÉE, INCENDIÉE, DÉMOLIE OU DÉPLACÉE	15
2.36	CONSTRUCTION DANGEREUSE	15
2.37	CONSTRUCTION INACHEVÉE OU ABANDONNÉE	16
2.38	CONSTRUCTION INCENDIÉE	16
2.39	CONSTRUCTION DÉMOLIE OU DÉPLACÉE	17
2.40	BÂTIMENT DÉTRUIT OU AYANT PERDU LA MOITIÉ DE SA VALEUR	17
2.41	MODIFICATION OU REMPLACEMENT DES COMPOSANTS D'UN BÂTIMENT	17
CHAPITRE 3	DISPOSITIONS RELATIVES AUX TRAVAUX	18
SECTION 1	CHANTIER DE CONSTRUCTION.....	18
3.1	INSTALLATION D'UN CHANTIER.....	18
3.2	MESURE DE PROTECTION AUTOUR D'UNE EXCAVATION.....	18
3.3	MESURE DE PROTECTION AUTOUR DE TRAVAUX SUR UNE PROPRIÉTÉ SITUÉE EN BORDURE D'UN COURS D'EAU	18
3.4	UTILISATION D'UNE RUE PUBLIQUE	18
3.5	OCCUPATION À LA SUITE D'UN CHANGEMENT D'USAGE OU DE DESTINATION	19
3.6	AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR.....	19



SECTION 3	NORMES RELATIVES À LA DÉMOLITION	20
3.7	CONTINUITÉ DES TRAVAUX	20
3.8	EXÉCUTION DES TRAVAUX	20
3.9	TRAITEMENT DES MURS DES PROPRIÉTÉS VOISINES.....	20
CHAPITRE 4	DISPOSITION FINALE	22
4.1	ENTRÉE EN VIGUEUR.....	22

